REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - fraternité - Justice



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE CONTROLE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION ET REHABILITATION DE (50) AEP EN DIX LOTS DISTINCTS

- 1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), compte utiliser une partie du montant de son budget pour effectuer les paiements au titre des contrats de service des bureaux qui seront chargés de la réalisation du contrôle et suivi des travaux de réalisation de cinquante (50) AEP en deux lots distincts:
 - Lot 1 : contrôle et suivi de vingt-cinq (25) AEP reparties dans les wilayas du HC, HG, Assaba, Tagant et Adrar.
 - Lot 2 : Contrôle et suivi de vingt-cinq (25) AEP reparties dans les wilayas du Brakna, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Tiris Zemour.
- 2. Les objectifs Généraux de la prestation sont :
 - a- Le contrôle du respect des conditions administratives et techniques définies dans le contrat de
 - b- La vérification et l'approbation des plans d'exécution établis par les entrepreneurs,
 - c- Le contrôle de l'implantation des ouvrages et de leur conformité aux plans,
 - d- Le contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par l'entreprise par rapport aux exigences du DAO et aux engagements de la proposition de l'entreprise
 - e- Le contrôle de l'exécution des ouvrages et de l'installation des équipements, conformément aux dispositions administratives et techniques du contrat
 - f- Contrôler les travaux des marchés de réalisation et réhabilitation de 50 AEP en dix lots distincts.
 - g- Rédiger un rapport mensuel synthétique sur l'avancement des travaux et un rapport final après l'achèvement des travaux.
- 3. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), invite les bureaux intéressés éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution desdits services à travers la transmission d'un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courrier) et la période d'exécution de celle-ci.
- 4. Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ou parapublic et établie au nom du bureau ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des bureaux. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
- 5. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives, dans ce cas un acte de groupement signé par les différents membres du groupement est exigé.

- 6. Un consultant peut manifester son intérêt pour les deux lots cependant il ne peut être attributaire que d'un seul lot.
- 7. Les bureaux seront évalués sur la base de leurs expériences générales et spécifiques liées à la nature de la mission citée au paragraphe 2 du présent avis à manifestation d'intérêt. Le classement des bureaux se fera sur 100 points répartis comme suit :

Critères de qualification	Notes sur 100
<u>Expérience générale</u> : étude et contrôle dans le domaine de l'Hydraulique	20
Expérience spécifique : dans le domaine de l'étude et contrôle des travaux des AEP.	80

- 8. Les bureaux seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection Fondée sur la qualification du consultant (SFQC) et sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par la Loi portant Code des Marchés Publics en République Islamique de Mauritanie, et ses textes d'application.
- **9.** Les consultants intéressés peuvent obtenir le TDR et toutes informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables, de 8 h à 17 h :

Direction de l'Hydraulique : Téléphones : 45 25 71 40 / 31 73 92 92, Email : <u>inghydsalah@gmail.com</u> / <u>Simamoustapha@gmail.com</u>

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées directement en trois (03) exemplaires dont un original sous enveloppe fermées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée cidessous au plus tard le 15/04/ 2024 à 12 heures (heure locale) et porter expressément la mention « recrutement d'un bureau chargé du Control et suivi des travaux de réalisation et réhabilitation de 50 AEP en dix lots distinct » à : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, llot C, lot N°445 Tevragh Zeina,Nouakchott Mauritanie, Tel : (+222) 45 25 38 52, Email : cpmpmha@gmail.com

NB:

Les CVs du personnel clé ne feront pas l'objet d'évaluation durant cette phase.

LE SECRETAIRE GENERAL
MOCTAR AHMED BOUCEIF

